

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mercredi 4 décembre 2024

### Extension du Programme Advenir : une nouvelle prime dédiée aux entreprises de location courte durée

*A la suite de la demande de Mobilians, dans le cadre du volet dédié aux professionnels des services de l'automobile, le Programme Advenir introduit une nouvelle prime pour soutenir l'installation de bornes de recharge à destination des entreprises de location de courte durée. Ce dispositif vise à accompagner ces entreprises dans leur démarche de verdissement des flottes.*

Depuis la signature, le 1er juillet 2022, d'une convention entre Mobilians et l'Avere-France, le Programme Advenir consacre un budget de **30 millions d'euros jusqu'à fin 2025** pour soutenir les professionnels du secteur automobile dans l'installation de bornes de recharge. Désormais, ce dispositif s'étend au métier de la location courte durée, avec une prime couvrant **35 % du montant hors taxes** de la prestation de fourniture et d'installation des points de recharge, plafonnée selon la puissance des bornes. Cette prime allant de 1200 euros à 5300 euros par point de charge selon la puissance de recharge.

#### Un levier stratégique pour accélérer la transition énergétique

Avec près de 180 000 immatriculations annuelles, soit 10% des achats automobiles neufs chaque année, les loueurs de courte-durée constituent un levier majeur dans la décarbonation des usages des particuliers, des entreprises et des collectivités.

MOBILIANS salue la confirmation de cette prime pour les loueurs de courte durée qui vient conclure plusieurs mois de travaux avec l'Avere-France et le gouvernement. Ce programme permettra de s'appuyer sur les professionnels de la location de courte durée afin d'accélérer le maillage territorial en bornes de recharge à travers le réseau des 4700 agences de location installées sur le territoire, mais également au sein des principales gares et d'aéroports dans lesquelles les loueurs sont installés, qui constituent un important levier d'attractivité sur le plan touristique et international.

Acteurs importants de l'intermodalité, les loueurs sont présents dans plus de 160 gares ferroviaires à travers le territoire et constituent l'un des maillons clés d'une chaîne de mobilité décarbonée et du report modal en France. À titre d'illustration, 21% des locations sont effectuées en intermodalité avec le train.

Cette mesure permettra d'accélérer la demande de location de véhicules électriques en facilitant la recharge et en rassurant les clients. Le service proposé par les professionnels de la location courte durée contribue à la promotion du véhicule électrique et à initier de nouveaux usagers à l'électromobilité.

La filière de location courte durée a un rôle d'accélérateur de la décarbonation des trajets de ses utilisateurs et cet effet ne fera que grandir dans les années à venir via l'incitation des pouvoirs publics à l'usage du véhicule électrique ainsi que de déploiement ou le financement de bornes de recharges en particulier au sein des hubs de mobilités (gares, aéroports).

### Formation des professionnels : un pilier du programme Advenir

Le programme Advenir, dédié aux professionnels des services de l'automobile, intègre également un volet formation, essentiel pour accompagner la transition vers la mobilité électrique. Ce volet a été confié au GNFA, organisme de formation de référence pour la branche des services de l'automobile et de la mobilité.

Le plan de formation repose sur 3 modules différents allant du webinaire à la formation en centre qui permet aux chefs d'entreprises de poser des bases solides pour définir leur projet de recharge en répondant efficacement à leurs besoins. Mais également pour renforcer les compétences des équipes pour conseiller et accompagner les clients dans leurs nouveaux usages liés aux véhicules électriques.

L'ensemble de ce plan de formation est entièrement financé par le programme Advenir et s'appuie sur des activités interactives pour garantir un apprentissage pratique et engageant.

Plus d'informations : <https://advenir.mobi/2024/12/04/evolution-des-modalites-de-primes-advenir-a-destination-des-professionnels-de-lautomobile/>



## À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.